

pour s'assurer que ceux qui se trouvaient sans travail à cause de l'adoption de ces nouvelles méthodes obtiennent un emploi ailleurs. J'espère que c'est ce qu'on fera au ministère du Revenu national. Lorsque le ministre répondra à toutes ces questions, il dira peut-être au comité ce qu'on projette de faire pour s'occuper de ces gens qui se trouvent maintenant sans emploi à cause du nouvel équipement automatique.

M. Nesbitt: Monsieur le président, j'ai une ou deux brèves observations à formuler. Je dois dire que j'ai été assez étonné de la violente attaque de l'honorable député de Kootenay-Ouest contre ceux qui participent au mouvement appelé réarmement moral. Je ne suis pas moi-même de ce groupe, mais je dois avouer que les membres de ce groupe que j'ai rencontrés ne ressemblent guère à ce que l'honorable député de Kootenay-Ouest a dit d'eux. Je dois dire que j'ai été vraiment surpris, mais je suppose que ceux qui n'admettent pas les préceptes du communisme et du socialisme pourraient fort bien être victimes des mêmes attaques.

Je voudrais signaler au ministre le rapport du comité des prévisions budgétaires qui a été créé il y a un an et dont j'étais membre. Même si le rapport en question a déjà fait l'objet de certaines observations de la part de l'honorable député de Calgary-Sud, il y a une question qu'il n'a pas touchée et sur laquelle j'aimerais avoir l'opinion du ministre. Je veux parler du paragraphe 2 du rapport qui a trait à l'évaluation des biens aux fins des droits successoraux. Voici un extrait du rapport:

Le comité a été mis au courant d'une divergence d'opinions entre les gouvernements provinciaux et le ministère du Revenu national sur l'évaluation des biens aux fins des droits successoraux. Même si on se rapproche de l'uniformisation, le ministère n'a pas encore réussi à résoudre complètement le problème.

Le ministre pourrait peut-être nous dire si l'on a fait des progrès en ce sens. Je voudrais aussi rappeler la recommandation suivante:

Le comité a également étudié l'inégalité qui existe dans l'évaluation de certains biens par rapport à leur valeur réalisable et c'est pourquoi il recommande ce qui suit:

Qu'aux fins de l'impôt sur le revenu et les droits successoraux, le ministère du Revenu national ait l'autorisation d'évaluer des biens comme certaines hypothèques, valeurs, actif et actions, de sociétés à leur valeur réalisable et non pas à des valeurs nominales, fantaisistes et arbitraires, d'après les cours du marché ou les valeurs au livre.

J'espère que le ministre nous dira si les choses ont avancé dans le domaine des modifications appropriées à apporter à la loi à cet égard.

[L'hon. M. Chevrier.]

M. Fisher: Monsieur le président, je tiens à demander au ministre si l'on a apporté des améliorations à la situation financière des cotiseurs d'impôts. D'après le détail des affectations, il ne semble pas que l'on ait relevé le traitement de ce groupe. Le ministre se souviendra, je pense, qu'au cours des délibérations du comité des prévisions de dépenses, dont il a été question, on s'est rendu compte que le personnel changeait à un rythme accéléré. C'est une des occupations, au service de l'État, où l'on semble avoir de la difficulté à garder du personnel, et cela pour deux raisons. La première, c'est que la formation que ces personnes reçoivent à la division de l'impôt sur le revenu les rend extrêmement précieuses pour les entreprises privées. En second lieu, ce n'est pas la fonction la plus intéressante au monde car, en un sens, il faut l'aborder avec l'impression que tout le monde est coupable ou du moins à soupçonner jusqu'à un certain point. C'est évidemment ce qui se produit, car ces gens sont en somme les gardiens et les protecteurs des revenus de la Couronne.

Le comité a fait à cet égard une recommandation assez énergique. J'en ai ici le texte, mais il est inutile de vous le lire. J'aurais cru qu'il y aurait maintenant lieu d'espérer quelques progrès. Le cotiseur d'impôt ne sera jamais un homme populaire de toute façon, mais sa fonction, me semble-t-il, mérite certainement un traitement élevé pour la bonne raison que sa tâche est ingrate, difficile et ardue.

Dans bien des cas, le travail du cotiseur est comme la liaison ou le lien en ce qui concerne le montant d'argent que nous pouvons dépenser. C'est très rarement que j'ai entendu un député se lever durant l'examen des crédits et préconiser qu'on ne dépense pas. La plupart des députés veulent qu'on dépense. De toute façon, je ne me souviens d'aucun cas. Si les gens qui nous apportent les revenus ne sont pas satisfaits de leur sort, nous devrions, je crois, leur offrir de meilleures conditions de travail. A mon avis, puisque les entreprises privées ont tendance à recourir à ces gens, cela devrait nous faire comprendre qu'ils valent quelque chose en général. Si l'entreprise privée trouve extrêmement utile quelqu'un qui compte plusieurs années d'expérience dans le ministère, on ne peut s'empêcher de s'imaginer des cas d'évasion fiscale. Il n'y a rien d'illégal dans l'évasion fiscale, mais nous aimerions croire qu'il reste d'autres fonctionnaires avec autant d'intelligence et d'expérience dans le ministère.

J'aurais une autre question à poser au ministre à propos d'une objection que j'ai entendu formuler par un avocat qui a laissé son ministère. D'après lui, lorsque des poursuites judiciaires sont intentées, ce sont les